

Page: 1/8

Date d'impression: 27.03.2015 Numéro de version 7 Révision: 04.03.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit · Nom du produit: Série 752

· Code du produit: Série 752

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Printcolor Screen AG Welschloh 299 CH-8965 Berikon

Tel.: 0041 / 56 648 85 85 e-mail: info@printcolor.ch

- · Service chargé des renseignements: Product safety department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tox Center Zürich: 0041 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. -

Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

(suite page 2)



Page: 2/8

Date d'impression : 27.03.2015 Numéro de version 7 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: Série 752

(suite de la page 1)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Contient isocyanate de tosyle. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

P501

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

ereux:	
cyclohexanone	10-25%
♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Acute Tox. 4, H332	
acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle	10-25%
🚸 Flam. Liq. 3, H226; 🕦 STOT SE 3, H336	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2,5-10%
♦ Flam. Liq. 3, H226	
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	2,5-10%
🚸 Flam. Liq. 3, H226; 🕦 Eye Irrit. 2, H319	
noir de carbone	2,5-10%
gamma-butyrolactone	1-2,5%
V = 0 = a	
	< 1%
♦ Resp. Sens. 1, H334; ♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
Dipropylendiglykoldibenzoat	< 1%
4 Aquatic Chronic 2, H411	
	cyclohexanone Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332 acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone Flam. Liq. 3, H226; Eye Irrit. 2, H319 noir de carbone gamma-butyrolactone Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H336 isocyanate de tosyle Resp. Sens. 1, H334; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Dipropylendiglykoldibenzoat

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)



Page: 3/8

Date d'impression : 27.03.2015 Numéro de version 7 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: Série 752

(suite de la page 2)

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)



Page: 4/8

Date d'impression : 27.03.2015 Numéro de version 7 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: Série 752

(suite de la page 3)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de te
--

108-94-1 cyclohexanone

VME Valeur momentanée: 81,6 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 40,8 mg/m³, 10 ppm

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

VME | Valeur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm

1333-86-4 noir de carbone

VME | Valeur à long terme: 3,5 mg/m³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

(suite page 5)





Date d'impression : 27.03.2015 Numéro de version 7 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: Série 752

· Protection des yeux:

(suite de la page 4)

Page : 5/8



9.1 Informations sur les propriétés p Indications générales	physiques et chimiques essentielles
Aspect: Forme: Couleur: Odeur: Seuil olfactif:	Liquide Selon désignation produit Caractéristique Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état Point de fusion: Point d'ébullition:	Non déterminé. > 150 ℃
Point d'éclair	44 ℃ (Abel Pensky)
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	315 ℃
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélange explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	1,3 Vol % 9,4 Vol %
Pression de vapeur à 20 ℃:	5 hPa
Densité: Densité relative Densité de vapeur. Vitesse d'évaporation	Non déterminée. Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/ea	u): Non déterminé.
Viscosité: Dynamique: Cinématique: VOC (CE) 9.2 Autres informations	Non déterminé. Non déterminé. 24,42 % Pas d'autres informations importantes disponibles.



Page: 6/8

Date d'impression : 27.03.2015 Numéro de version 7 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: Série 752

(suite de la page 5)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/L	.C50 déterminantes	pour la classification:
----------------	--------------------	-------------------------

108-94-1 cyclohexanone

Oral	LD50	1535 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	948 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	8000 mg/l (rat)

- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 03 12* déchets d'encres contenant des substances dangereuses

(suite page 7)



Page: 7/8

Date d'impression : 27.03.2015 Numéro de version 7 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: Série 752

(suite de la page 6)

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· ADR, ADN néant · IMDG, IATA UN1210

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR, ADN néant

· IMDG, IATA PRINTING INK

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

· Classe néant

Marchandises non limités conformément à l'ADR

2.2.3.1.5 si expédié en conteneurs à moins de 450 L

néant

· IMDG, IATA

· Classe ADN/R:



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR néant · IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

• No EMS: F-E,S-D

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

·IMDG

Limited quantities (LQ)Excepted quantities (EQ)5LCode: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)



Page: 8/8

Numéro de version 7 Date d'impression: 27.03.2015 Révision: 04.03.2015

Nom du produit: Série 752

(suite de la page 7)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Product safety department

· Contact:

hse@printcolor.ch

Martin Otto

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2